



**PRÉFÈTE  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections, de la réglementation  
générale et de l'appui à la délivrance des titres**

N°816 /2024

**ARRÊTÉ**

**déclarant d'intérêt général les travaux de mise sous pli des documents électoraux  
de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024**

**La préfète de l'Allier  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le Code électoral et notamment son article R34 ;

**Vu** les articles L. 5425-9, R. 5425-19 et R. 5425-20 du Code du travail ;

**Vu** le décret n°2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour  
l'élection des représentants au Parlement européen ;

**Vu** la circulaire ministérielle NOR IOMA2405098J du 04 avril 2024 relative à l'organisation  
de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont déclarées tâches d'intérêt général les travaux de mise sous pli de la  
propagande électorale (bulletins de vote et circulaires) pour les électeurs du département  
de l'Allier, effectués par les personnes recrutées à cette fin à l'occasion de l'élection des  
représentants au Parlement européen du 9 juin 2024.

**Article 2** : Ces opérations se déroulent au Parc des Expositions – avenue des Isles –  
03 000 AVERMES :

- du jeudi 30 mai 2024 au dimanche 2 juin 2024 inclus,

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent  
arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Moulins, le 03 AVR. 2024

Pour la préfète et par délégation,  
Le Secrétaire général,

Olivier MAUREL